



Participer à un essai clinique

Proposer aux patients du CHU de Rennes de meilleures conditions de prise en charge constitue un objectif permanent pour les professionnels de santé. Mais avant de diffuser de nouveaux traitements, de nouvelles technologies, il est essentiel de les valider dans des conditions rigoureuses. Ces étapes successives de validation, dans le cadre d'essais cliniques, font appel à la participation de volontaires, malades ou non, sans lesquels le progrès médical ne pourrait se faire.



Pour permettre la meilleure information et la meilleure protection des volontaires, la réalisation des essais cliniques est soumise à des exigences réglementaires fortes.

Les nouveaux traitements étudiés, ou nouvelles modalités de prises en charge sont comparés aux pratiques actuelles afin de déterminer leur intérêt potentiel. Et pour que la comparaison soit la plus fiable possible, et neutraliser l'effet dit "placebo", les protocoles des essais prévoient souvent des conditions d'attribution aléatoire du traitement en test et du traitement témoin.

Bien informé des conditions de réalisation de l'essai, le patient doit indiquer formellement son consentement à y participer. Il peut toutefois interrompre cette participation, sans préjudice et sans justification, à tout moment.

Au CHU de Rennes, l'équipe du CIC, centre d'investigation clinique, est toute entière dédiée à la mise en œuvre de ces essais. Elle dispose d'un site qui dispense des informations plus complètes sur l'intérêt de ces essais, les conditions de réalisation et plus généralement des réponses aux questions que les volontaires éventuels peuvent se poser. Il offre également la possibilité de s'inscrire pour être contacté dans le cadre d'une étude à venir.

Réutilisation des données de santé pour la recherche, les études et l'évaluation

Le CHU de Rennes assure la transparence des traitements réalisés sur les données de santé des patients recueillies au cours des soins et vous informe individuellement de leur réutilisation, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE 2016/79) et à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Vous disposez d'un droit d'opposition à la réutilisation de ses données. [Une note d'information](#) vous est remise par les services d'accueil administratif ou adressée avec le dossier de préadmission.

Espace volontaires

[Vous êtes malade et vous souhaitez participer à une étude en lien avec votre maladie](#) ↗

[Vous n'êtes pas malade mais vous êtes volontaire pour participer à des études sur volontaires sains](#) ↗



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

This site uses cookies to enhance your navigation and improve the content offered to you. However, you can disable them at any time.

✓ OK, ACCEPT ALL

PERSONALIZE